

Amodiataires *news!*

AVRIL 2018



UN NOUVEAU PARKING SAEMES

Depuis le 1er février, Saemes assure l'exploitation du parking Lecourbe-Mairie du 15ème. Situé sous la place Hubert Monmarché, il bénéficiera de travaux de modernisation dès le 2ème semestre 2018 pour optimiser la sécurité, le confort des clients et l'accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite (PMR).

LE DERNIER ÉPISODE DE CRUE DE LA SEINE

La crue de la Seine en ce début d'année 2018 a atteint 5,84 m. Aussi Saemes a déployé un dispositif de surveillance et de pompage pour protéger ses clients et leurs véhicules. Le parking Notre Dame a vu son Niveau -2 évacué pour aspirer l'excédent d'eau, quand le parc de stationnement de Chatou Gare a activé une pompe pour réduire le volume d'eau. Les portes étanches du parking Bercy Seine ont parfaitement fonctionné, empêchant ainsi l'inondation.



UN NOUVEAU SERVICE DE LAVAGE AUTO ÉCOLOGIQUE

Laver sa voiture sans utiliser d'eau c'est possible dès 25 € au sein des parkings Saemes ! Quatre stations de lavage Detail Car vous accueilleront dès le printemps dans les parkings Méditerranée-Gare de Lyon, Hôtel de Ville, Pyramides, Meyerbeer-Opéra. Vous pouvez réserver votre lavage grâce à l'application mobile Kleen disponible sur IOS et Android qui géolocalise le lieu de stationnement et permet de réserver en quelques clics la prestation et de la suivre en temps réel.

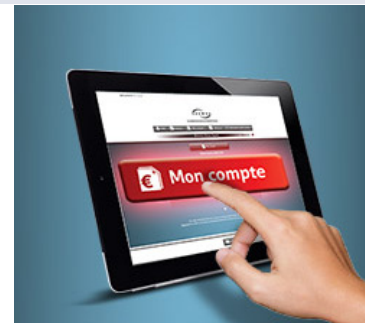


GÉRER SON COMPTE SAEMES

Vous souhaitez régler votre facture par prélèvement automatique ? Téléchargez le formulaire sur www.saemes.fr/prelevement-automatique et renvoyez le nous : SAEMES 1, rue Léon Cladel - 75002 Paris ou contactez nous au 01 44 82 99 99.

Vous souhaitez accéder à vos informations personnelles 24h24 et 7jours/7 ? Notre site internet est un outil simple et pratique vous permettant de consulter vos informations personnelles, de gérer vos contrats et vos documents financiers. Vous pouvez y régler vos factures en toute sécurité !

<https://monespaceclient.saemes.fr/>



RAPPEL

CESSION D'UNE AMODIATION

Si vous souhaitez céder votre emplacement à un tiers, **vous devez en informer Saemes par courrier recommandé en indiquant les coordonnées de votre repreneur et le prix de la vente.** A réception de ce courrier, Saemes dispose d'un délai d'un mois pour indiquer si elle souhaite user de son droit de préemption ou non (rachat de l'emplacement à la place du repreneur au prix communiqué par le titulaire). La cession est officialisée par la signature d'un acte de cession rédigé par Saemes. Les frais de cession de 840 € sont à la charge du repreneur.

En cas de décès du titulaire du contrat, Saemes procède au changement de nom du titulaire à réception de l'acte de décès et de l'attestation de dévolution successorale (signature de l'acte de succession par les héritiers). Les frais de succession de 210 € sont à la charge des héritiers.



www.saemes.fr